

# Meilleure prise en charge de l'autisme

*« Il y a une réelle détresse d'un grand nombre de parents par rapport aux troubles autistiques. Chaque cas est très spécifique et les proches doivent parfois frapper à vingt portes différentes. Cela nécessite une réponse à la carte, sur mesure »,* a expliqué le ministre wallon de la Santé Maxime Prévot. Ce lundi, les deux Régions, Wallonie et Bruxelles, et la Fédération ont dévoilé leur premier plan transversal « autisme ». Il est destiné à améliorer le soutien aux personnes atteintes et à leurs proches, grâce notamment à une individualisation du soutien tout au long de la vie.

Les troubles de l'autisme touchent environ 62 personnes sur 1.000, voire jusqu'à 1 % des naissances, selon les statistiques. L'idée est de diagnostiquer plus précocement encore l'autisme en mettant l'accent notamment sur la détection des signaux d'alerte. Les parents doivent être accompagnés dès l'annonce du handicap. Un autre axe du plan est la formation afin de comprendre les gestes qui risquent d'entraîner des modifications de compor-

tements voire des crises. Il s'agit de former les parents et les professionnels aux spécificités de l'autisme et de son accompagnement.

## UN CADASTRE DES BESOINS

Par ailleurs, un cadastre des besoins et places disponibles sera réalisé tant pour les jeunes que pour les adultes. Des moyens financiers sont renforcés pour la création de places en centre de jour et d'hébergement.

La Wallonie dégage 3 millions d'euros récurrents pour la prise en charge des cas prioritaires, ainsi que 10 millions d'euros (« one shot ») pour de nouvelles places, des mesures favorisant le « répit » des proches, l'accueil de crise, etc. Des projets-pilotes verront aussi le jour pour intégrer une classe d'enseignement spécialisé dans une école d'enseignement ordinaire, afin de favoriser l'inclusion sociale, selon la ministre de l'Éducation en Fédération Wallonie-Bruxelles, Marie-Martine Schyns. Les créations de places et de classes, elles, suivront le nombre d'élèves. ●